

# **ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

RESTRICTED  
WT/TPR/S/112/Rev.1  
19 mars 2003

(03-1598)

---

**Organe d'examen des politiques commerciales**

## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

**CANADA**

**Rapport du Secrétariat**

**Révision**

Le présent rapport, préparé pour le septième examen de la politique commerciale du Canada, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au gouvernement canadien des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant le rapport peuvent être adressées à: Mme Catherine Hennis-Pierre (tél. 739 5640), M. Angelo Silvy (tél. 739 5249), M. Karsten Steinfatt (tél. 739 6759) et M. Raymundo Valdés (tél. 739 5346).

La déclaration de politique générale présentée par le gouvernement canadien est reproduite dans le document WT/TPR/G/112.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Canada.



## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES	ix
1) ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA POLITIQUE	ix
2) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES IMPORTATIONS	x
3) AUTRES MESURES AGISSANT SUR LE COMMERCE	xi
4) POLITIQUES EN VIGUEUR DANS CERTAINS SECTEURS AUTRES QUE DE SERVICES	xii
5) POLITIQUES EN VIGUEUR DANS CERTAINS SECTEURS DE SERVICES	xiii
I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	1
1) PRODUCTION, EMPLOI ET PRIX	1
2) POLITIQUE MONÉTAIRE ET TAUX DE CHANGE	4
3) POLITIQUE BUDGÉTAIRE	6
4) BALANCE DES PAIEMENTS	8
5) STRUCTURE DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT	10
i) Commerce des marchandises	10
ii) Commerce des services	11
iii) Investissement étranger	12
6) PERSPECTIVES	14
II. CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	15
1) INTRODUCTION	15
2) CADRE INSTITUTIONNEL ET CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	15
3) RÉGIME DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	17
4) PARTICIPATION À L'OMC	21
i) Priorités de la politique commerciale	21
ii) Politique en matière d'investissements internationaux	25
iii) Commerce et développement	26
iv) Règlement des différends à l'OMC	26
5) RELATIONS PRÉFÉRENTIELLES EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	27
i) Relations avec les États-Unis et le Mexique	28
ii) Autres accords commerciaux préférentiels	30
6) AUTRES RELATIONS EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	32

	<i>Page</i>
III. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR MESURE	35
1) INTRODUCTION	35
2) MESURES TOUCHANT DIRECTEMENT LES IMPORTATIONS	36
i) Procédures douanières	36
ii) Règles d'origine	38
iii) Droits de douane	39
iv) Autres impositions et taxes	49
v) Mesures contingentes	52
vi) Restrictions quantitatives et mesures de contrôle	62
vii) Normes, règlements techniques et mesures sanitaires et phytosanitaires	65
3) MESURES TOUCHANT DIRECTEMENT LES EXPORTATIONS	73
i) Mesures de contrôle, restrictions et impositions à l'exportation	73
ii) Financement des exportations et autres aides à l'exportation	77
4) MESURES VISANT LA PRODUCTION ET LE COMMERCE	82
i) Politique de la concurrence	82
ii) Aide financière et autre accordée aux entreprises	87
iii) Prescriptions en matière d'apport local	93
iv) Entreprises d'État	95
v) Marchés publics	98
vi) Droits de propriété intellectuelle	105
Annexe III.1 Marchés publics provinciaux et territoriaux	113
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE POUR CERTAINS SECTEURS	118
1) INTRODUCTION	118
2) SECTEUR AGROALIMENTAIRE	119
i) Introduction	119
ii) Principales formes du soutien	121
iii) Contingents tarifaires	124
iv) Aide à l'exportation	129
v) Commerce d'État et autres arrangements commerciaux	130
3) TEXTILES ET VÊTEMENTS	132
i) Introduction	132
ii) Évolution de la politique commerciale	134
4) ACIER	139
5) SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET SERVICES AUDIOVISUELS	143
i) Introduction	143
ii) Services de télécommunication	143
iii) Services audiovisuels	146

---

---

---

	<i>Page</i>
6) TRANSPORT MARITIME	148
i) Introduction	148
ii) Cadre réglementaire	150
iii) Mesures touchant l'accès au marché	152
iv) Le système portuaire national	153
7) TRANSPORT AÉRIEN	154
i) Introduction	154
ii) Cadre réglementaire	154
iii) Évolution de la politique de concurrence	158
8) SERVICES FINANCIERS	159
i) Introduction	159
ii) Services bancaires	161
iii) Services d'assurance	163
BIBLIOGRAPHIE	167
APPENDICE - TABLEAUX	169

---

## GRAPHIQUES

	<i>Page</i>
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Moyennes tarifaires NPF 1996-2002 (certaines années) et droit consolidé final (2004)	42
III.2 Distribution des taux de droits NPF, 2002	43
III.3 Progressivité des droits pour certains produits manufacturés, 2002	44
III.4 Droits antidumping en vigueur par partenaire, 31 décembre 2001	57
III.5 Règlements techniques promulgués par le gouvernement canadien, 1972-2001	66
III.6 Prêts commerciaux par secteur, 1998-2001	80
III.7 Aide aux entreprises sous forme de transferts courants et de transferts de capitaux, 1991-2001	89
III.8 Points de vente au détail et boissons alcooliques en vente en Alberta, 1993 et 2001	96
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE POUR CERTAINS SECTEURS	
IV.1 Estimation du soutien à l'agriculture apporté par les plus grands exportateurs de produits agricoles de l'OCDE, 1986-2001	122
IV.2 Dépenses publiques consacrées au soutien du secteur agroalimentaire, 1994-2002	123
IV.3 Importations de vêtements, 1994, et 1999-2001	136
IV.4 Principaux acteurs du secteur des services de télécommunication	144

## TABLEAUX

I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	
I.1 Principaux indicateurs macro-économiques, 1997-2002	2
I.2 Quelques indicateurs monétaires et indicateurs du taux de change, 1997-2002	6
I.3 Quelques indicateurs budgétaires, 1997-2002	8
I.4 Balance des paiements internationaux du Canada, 1997-2002	9
I.5 Transactions internationales de services, par catégorie, 1998-2001	11
I.6 Bilan des investissements internationaux du Canada, 1997-2001	13
II. CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT	
II.1 Quelques restrictions et contrôles concernant l'investissement, par secteur, 2002	19
II.2 Notifications présentées par le Canada au titre des Accords de l'OMC, septembre 1998-août 2002	22
II.3 Propositions de négociation concernant le commerce des services présentées par le Canada à l'OMC	24
II.4 Accords et arrangements préférentiels conclus par le Canada en matière de commerce et d'investissement, décembre 2002	27
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Analyse récapitulative des droits appliqués au Canada, 2002	40
III.2 Droits d'importation par régime tarifaire, 2000	46
III.3 Taxes de vente provinciales, juin 2002	50
III.4 Recommandation concernant les mesures correctives dans le cadre d'enquête en matière de sauvegarde sur l'acier	53
III.5 Enquêtes antidumping ouvertes entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2001	58

---

---

---

	<i>Page</i>	
III.6	Mesures compensatoires en vigueur, 30 juin 2002	61
III.7	Importations soumises à des mesures de contrôle ou à des licences, juin 2002	62
III.8	Règlements techniques et sanitaires et phytosanitaires, principaux organismes et législation	67
III.9	Liste d'exportation des marchandises contrôlées	73
III.10	Total des engagements financiers d'EDC par pays, 2001	79
III.11	Sélection d'activités du Bureau de la concurrence, 1997-2001	87
III.12	Sélection de mesures de soutien prises par Investissement Québec	93
III.13	Ventes de bières, vins et alcools nationaux et importés, 1995-2001	97
IV.	<b>POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE POUR CERTAINS SECTEURS</b>	
IV.1	Contingents tarifaires: taux d'utilisation et méthodes d'administration, 2002 ou dernière année pour laquelle des renseignements sont disponibles	125
IV.2	Industries du textile et du vêtement, certains indicateurs, 1990-2001	133
IV.3	Taux de droits moyens pour les textiles et les vêtements, 2000 et 2002	134
IV.4	Niveaux des restrictions applicables aux vêtements avec taux d'utilisation dépassant 90 pour cent, par pays, 2001	137
IV.5	Principaux indicateurs de l'industrie sidérurgique canadienne, 1997-2002	141
<b>APPENDICE - TABLEAUX</b>		
I.	<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	
AI.1	Exportations par produit, 1995-2001	171
AI.2	Importations par produit, 1995-2001	173
AI.3	Exportations par destination, 1995-2001	175
AI.4	Importations par origine, 1995-2001	176
II.	<b>CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT</b>	
AII.1	Situation des affaires concernant le Canada et relevant du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, septembre 2000-décembre 2002	177
III.	<b>POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE</b>	
AIII.1	Droits antidumping définitifs en vigueur, 31 décembre 2001	181

---



**OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES**

1. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, en décembre 2000, le Canada a apporté à ses politiques et pratiques commerciales des ajustements qui confirment que son régime de commerce et d'investissement compte parmi les plus transparents et les plus libéraux au monde, malgré la présence d'obstacles à l'importation dans des secteurs peu nombreux mais importants. Une saine politique économique et un régime de commerce tourné vers l'extérieur lui ont permis de maintenir la croissance économique alors que ralentissait l'économie mondiale, y compris celle des États-Unis à laquelle l'économie canadienne est fortement intégrée. Afin de diversifier ses relations économiques, et pour des raisons de coopération politique, le Canada a activement cherché à étendre son réseau d'accords préférentiels, qui ont libéralisé davantage son régime de commerce extérieur, mais risquent de fausser les courants d'échanges et d'investissements.

2. Même si l'économie canadienne est généralement exempte de distorsions importantes dues à l'action des pouvoirs publics, un certain nombre d'activités continuent de faire l'objet d'interventions, notamment l'agriculture, les textiles et vêtements, la sidérurgie, les télécommunications, l'audiovisuel, le transport aérien et maritime, et l'assurance. Dans plusieurs de ces secteurs, des changements sont en cours. La mise en œuvre d'autres réformes contribuerait à réduire les obstacles au commerce et à l'investissement qui subsistent et à assurer une meilleure répartition des ressources. Cette dernière est d'ailleurs une considération importante, car l'expérience du Canada montre combien les niveaux de vie peuvent se ressentir favorablement de la mise en place de politiques favorisant la concurrence qui appuient une production fondée sur l'avantage comparatif.

**1) ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA POLITIQUE**

3. L'économie canadienne a bien résisté au récent ralentissement de l'économie mondiale, affichant des taux de croissance relativement élevés à un moment où l'activité économique se contractait au niveau international. Après avoir été au point mort en 2001, la croissance économique a repris sous l'effet de la vigueur de la demande intérieure, et elle a atteint des taux supérieurs à 4 pour cent au premier semestre de 2002, avant de ralentir quelque peu au semestre suivant. L'inflation a été jugulée grâce à la politique fondée sur une cible d'inflation qui vise à maintenir le taux d'inflation annuel aux alentours de 2 pour cent. Conjuguée à la discipline budgétaire des années précédentes, la faiblesse de l'inflation a permis au Canada de pratiquer une politique budgétaire anticyclique et d'assouplir la politique monétaire pour stimuler la croissance.

4. Le Canada représente 5,5 pour cent des exportations mondiales totales et 4,5 pour cent des importations mondiales: en 2001, il était la cinquième puissance commerciale. Le commerce et l'investissement étranger jouent un rôle particulièrement important dans l'économie canadienne. Le commerce, qui équivaut à près de 80 pour cent du PIB, se fait en grande partie avec les États-Unis, qui représentent quelque 85 pour cent des exportations du Canada et 66 pour cent de ses importations. Bien que cette situation rende son économie vulnérable face aux événements qui se produisent aux États-Unis, le Canada a bien résisté aux effets du ralentissement de l'économie américaine depuis 2000. Il a aussi réalisé des progrès remarquables dans la réduction du fardeau de la dette publique, le ratio de la dette au PIB ayant été ramené de 71 pour cent en 1995 à 49 pour cent en 2002.

5. Les politiques du Canada en matière de commerce et d'investissement sont élaborées conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces et territoires; cela implique souvent des consultations avec le

secteur privé et avec la population canadienne. Le Canada considère que l'OMC est le pilier de sa politique et de ses relations commerciales. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, il a activement participé au cycle de négociations en cours à l'OMC, afin de renforcer les règles existantes et d'élargir la portée des disciplines de l'OMC. Il a été partie plaignante dans diverses affaires soumises au mécanisme de règlement des différends de l'OMC (aéronefs, bœuf par exemple); parallèlement, plusieurs programmes canadiens de soutien sectoriel établis de longue date ont été contestés au regard des règles multilatérales, y compris ceux qui concernent les exportations de produits laitiers et les aéronaves.

6. Le Canada estime que les initiatives multilatérales, régionales et bilatérales se renforcent mutuellement, et il accorde la plus grande importance à la gestion de ses relations avec les États-Unis. Il a continué de négocier des accords de libre-échange (ALE), d'où son régime complexe de droits et de règles d'origine préférentiels qui, bien que tourné vers l'extérieur, pourrait éventuellement fausser les courants d'échanges et d'investissements. Le Canada a conclu des ALE avec le Chili, le Costa Rica, Israël, le Mexique et les États-Unis, et il envisage de le faire avec les pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale, et avec les pays andins; il mène aussi des négociations avec l'AELE et Singapour. Il accorde des préférences tarifaires unilatérales aux pays en développement au titre du Tarif de préférence général (TPG), du Tarif des pays les moins avancés et du CARIBCAN.

## 2) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES IMPORTATIONS

7. Depuis le dernier examen, le Canada a poursuivi la libéralisation de son régime de commerce extérieur. Des formalités douanières simplifiées ont été introduites pour faciliter les échanges et pour renforcer la sécurité aux frontières. Les droits NPF ont été légèrement abaissés pour un grand nombre de

produits, et leur moyenne a été ramenée de 7,2 à 6,8 pour cent. Toutefois, des droits beaucoup plus élevés continuent de s'appliquer aux produits agroalimentaires, aux vêtements et aux embarcations et navires. En particulier, la production de produits laitiers et de margarine, ainsi que de poulets, de dindes, d'œufs et d'œufs d'incubation de poulet à chair est protégée par des tarifs hors contingents qui sont souvent supérieurs à 200 pour cent; dans certains cas, les quantités admises dans les limites des contingents sont extrêmement faibles ou sont réservées aux importations visées par certains arrangements préférentiels. Les concessions tarifaires qui favorisaient les membres du Pacte de l'automobile conclu en 1965 entre le Canada et les États-Unis ont été abolies en février 2001 suite à la décision rendue par un groupe spécial de l'OMC à l'issue d'une procédure de règlement des différends.

8. S'agissant des partenaires préférentiels les droits applicables aux importations en provenance du Chili et du Mexique ont été encore abaissés. En novembre 2002, des préférences tarifaires ont été accordées aux importations en provenance du Costa Rica au titre de l'ALE conclu en 2001. Ainsi que l'a annoncé le Canada, le traitement en franchise de droits et sans contingents en faveur des pays les moins avancés est entré en vigueur en janvier 2003.

9. Les producteurs canadiens ont continué de demander l'adoption de mesures antidumping pour les protéger contre les importations considérées comme faisant l'objet d'un dumping. En 2000 et 2001, 46 nouvelles enquêtes antidumping ont été ouvertes, et 32 nouvelles mesures finales et un engagement ont été imposés. En décembre 2001, 91 mesures antidumping ainsi que trois engagements en matière de prix étaient en vigueur. À l'issue des réexamens à l'extinction des mesures, ce nombre avait été ramené à 87 en juin 2002. Environ 70 pour cent des droits antidumping appliqués visent des produits de l'acier. La durée d'application des mesures antidumping a été raccourcie,

mais quelque 9 pour cent de ces mesures sont en place depuis dix ans ou plus.

10. En mars 2002, le Canada a ouvert sa première enquête en matière de sauvegardes depuis la création de l'OMC, laquelle portait sur neuf produits de l'acier. En août 2002, le Tribunal canadien du commerce extérieur a rendu ses recommandations concernant l'application de mesures de sauvegarde pour cinq de ces produits. Aucune mesure n'avait encore été prise en décembre 2002. Dans les enquêtes en matière de sauvegardes, des règles spéciales s'appliquent aux importations en provenance des autres pays de l'ALENA, ainsi que du Chili et d'Israël au titre des ALE conclus avec le Canada.

### 3) AUTRES MESURES AGISSANT SUR LE COMMERCE

11. Les restrictions quantitatives à l'importation sont essentiellement appliquées pour des raisons de sécurité, de protection de l'environnement, de santé et d'hygiène. Par suite des mesures sanitaires et phytosanitaires en place, l'importation de viande de ruminants n'était autorisée qu'en provenance de six pays au début de 2003. Même si un grand nombre de règlements techniques sont en vigueur, la Stratégie canadienne de normalisation vise à encourager le plus possible l'utilisation de normes (volontaires) reconnues au niveau international.

12. Les prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine locale, les prescriptions de résultats ou les prescriptions en matière d'achats maintenues par certaines provinces sont susceptibles de causer des distorsions du marché. Elles s'appliquent principalement aux boissons alcooliques et dans les industries extractives. Dans plusieurs provinces, les vins locaux bénéficient de conditions de commercialisation moins restrictives que les produits étrangers. Les prescriptions fédérales relatives à la teneur en éléments locaux s'appliquent aux sous-secteurs "culturels". Le Canada impose des restrictions à l'exportation d'un certain

nombre de produits afin de garantir un approvisionnement suffisant aux industries nationales. Les produits touchés sont notamment les grumes, et le poisson provenant de certaines provinces.

13. Les gouvernements fédéral et provinciaux soutiennent certaines activités économiques, ce qui a des effets sur la production et, éventuellement, sur le commerce et l'investissement. Une part importante des transferts financiers à l'économie va au secteur agroalimentaire. L'aide accordée à l'industrie aéronautique demeure une source de frictions commerciales. Des entreprises publiques fédérales et provinciales bénéficiant de privilèges spéciaux ou exclusifs s'occupent du commerce des boissons alcooliques et du blé. Dans les secteurs des produits laitiers, de la volaille et des œufs, l'offre est régulée par des organismes publics.

14. Le Canada maintient un régime transparent en matière de marchés publics. Il accorde le traitement national pour les marchés visés par l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC et d'autres accords internationaux. L'accès aux marchés qui ne sont pas couverts par ces accords est fondé sur la réciprocité, et doit généralement appuyer les objectifs nationaux. Le Canada n'a pas encore présenté d'offre pour les marchés des entités infrafédérales au titre de l'AMP. Les provinces ont leurs propres entités contractantes, et certaines accordent des préférences régionales ou locales pour les marchés qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord sur le commerce intérieur. Dans le cas des autres marchés, les provinces accordent des conditions d'accès similaires aux fournisseurs des autres provinces, mais ne les étendent pas automatiquement aux fournisseurs étrangers.

15. La nouvelle législation sur la politique de la concurrence, qui est entrée en vigueur en juin 2002, a considérablement étendu les pouvoirs du Tribunal canadien de la concurrence. La nouvelle loi a aussi modifié

plusieurs aspects de cette législation, y compris en octroyant aux particuliers le droit de demander directement au Tribunal de la concurrence d'examiner des questions telles que le refus de vente, la vente liée, la vente exclusive et les restrictions sur le marché. Le Canada estime que la coopération internationale en matière de politique de la concurrence est un élément important qui va de pair avec la libéralisation des échanges, et il a évoqué de cette question aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. La législation adoptée en 2002 facilite une telle coopération.

16. Le Canada s'est activement intéressé aux travaux relatifs à la propriété intellectuelle menés à l'OMC, où sa propre législation a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs contestations juridiques. Afin de rendre sa législation conforme à une décision rendue par l'Organe d'appel de l'OMC, il a apporté des modifications à sa Loi sur les brevets en 2001. Le Canada a signé le Traité de coopération en matière de brevets en mai 2001, ce qui l'a obligé à modifier les Règles sur les brevets. En décembre 2002, la Cour suprême a jugé que les formes de vie supérieures n'étaient pas brevetables. Un projet de loi visant à modifier les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur relatives aux licences obligatoires est en cours d'examen.

#### 4) POLITIQUES EN VIGUEUR DANS CERTAINS SECTEURS AUTRES QUE DE SERVICES

17. L'agriculture et les industries de transformation connexes sont une source importante d'emplois, de recettes d'exportation et de valeur ajoutée. C'est ce qu'illustre le Cadre stratégique pour l'agriculture qui est élaboré pour aider le secteur à mieux répondre à la demande des consommateurs et à la concurrence à l'échelle mondiale. Cela dit, le secteur continue de bénéficier d'une aide financière importante, qui a augmenté en 2001, inversant les tendances antérieures. Même si, au Canada, l'aide à l'agriculture demeure d'une importance mineure par

rapport à d'autres grands pays exportateurs de produits agricoles, elle peut accentuer le problème des subventions et des distorsions du marché affectant les marchés mondiaux. Les principales formes d'aide sont notamment le soutien des revenus et les programmes d'assurance-récolte. Comme on l'a noté, des restrictions à l'importation sous forme de tarifs élevés s'appliquent essentiellement aux produits laitiers et à la volaille, même si les droits de douane frappant les produits agroalimentaires sont supérieurs à la moyenne. Une agence fédérale, la Commission canadienne du blé, détient le monopole des ventes sur le marché intérieur et à l'exportation de la majeure partie du blé, du blé dur et de l'orge produits au Canada.

18. Le secteur des textiles et vêtements a toujours bénéficié d'une protection contre les importations et d'une aide à l'ajustement. Les principales mesures commerciales en vigueur sont les contingents d'importation, qui affectent la moitié de la valeur des importations, et les droits de douane élevés. Depuis 2000, en vertu des engagements contractés dans le cadre de l'OMC, les droits de douane ont été abaissés et une troisième étape d'élimination des contingents a été mise en œuvre. Sous l'effet en partie de la libéralisation, les importations ont encore augmenté leur part de marché, tandis que certains fabricants canadiens ont réussi à exploiter le marché américain pour en faire une source de croissance.

19. L'industrie sidérurgique canadienne a enregistré une baisse de sa production et de ses exportations au cours de la période considérée. La productivité s'est accrue, mais les pressions protectionnistes se sont intensifiées. Le nombre élevé d'enquêtes antidumping visant des produits en acier qui ont été ouvertes témoigne de la tendance à accroître la protection de l'industrie sidérurgique. Dans la plupart des cas, les enquêtes se sont traduites par l'imposition de droits provisoires. Comme on l'a noté, en mars 2002, le Canada a ouvert une enquête en matière de sauvegardes sur les importations

---

*de produits en acier de toutes provenances, à l'issue de laquelle il a été recommandé de prendre éventuellement des mesures à l'encontre de cinq produits. Aux termes du programme de surveillance des importations d'acier du Canada, qui a été reconduit pour trois ans en août 2002, une licence d'importation automatique distincte est exigée pour chaque expédition de produits en acier au carbone et en aciers spéciaux.*

**5) POLITIQUES EN VIGUEUR DANS CERTAINS SECTEURS DE SERVICES**

20. *Le Canada a encore amélioré l'accès à ses marchés de services depuis 2000. Dans l'industrie canadienne des services financiers, un environnement libéral est assuré pour la présence commerciale étrangère, et l'éventail des activités que peuvent exercer les succursales de banques étrangères a été élargi. De récentes réformes ont aussi permis un assouplissement des plafonds imposés à la participation individuelle au capital des grandes banques et des compagnies d'assurances; contrairement au secteur bancaire, qui est pour l'essentiel réglementé au niveau fédéral, les compagnies d'assurances relèvent du droit provincial, ce qui peut compliquer l'accès aux marchés.*

21. *Il semble que la concurrence se soit intensifiée dans le secteur des télécommunications, et le coût de certains services a baissé. Il n'y a pas eu de changement réglementaire majeur affectant l'accès aux marchés ou le traitement national dans les télécommunications, et les entreprises de télécommunication propriétaires d'installations sont toujours soumises à des*

*prescriptions en matière de propriété nationale. Le Canada contrôle également la participation étrangère dans le secteur de l'audiovisuel, afin de promouvoir le contenu culturel canadien, mais des changements ont été effectués en ce qui concerne l'accès aux services par satellites étrangers.*

22. *Dans le secteur de l'aviation commerciale, les principales formes de soutien sont les restrictions concernant la participation étrangère au capital des compagnies aériennes et l'interdiction du cabotage pour les entreprises étrangères. Depuis 2000, des modifications ont été apportées à la législation canadienne sur la concurrence pour mettre en place un régime spécial à l'intention des compagnies aériennes nationales et pour y inclure d'autres dispositions régissant les comportements prédateurs dans le secteur de l'aviation commerciale. Par ailleurs, la limitation du nombre d'actions que peut détenir un particulier dans Air Canada a été abolie à la fin de 2001. De nouvelles règles ont permis de libéraliser les services d'affrètement.*

23. *La réforme progressive du secteur des transports maritimes vise à accroître la concurrence entre les transporteurs et entre les ports, à faire assumer à l'utilisateur plutôt qu'au contribuable les coûts de la gestion portuaire, et à réduire et commercialiser les infrastructures de manière à améliorer l'efficacité et à abaisser les coûts du système portuaire. Les activités des conférences maritimes ont été soumises à une concurrence accrue. Mais le cabotage est toujours réservé aux navires battant pavillon canadien.*

---

